

**KOH TAO**

25 RUE DES SERRURIERS

67000 STRASBOURG

***LIASSE FISCALE 31/12/2018 IS / RN***

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

édité le 14/06/2019

Désignation de l'entreprise : KOH TAO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1   2			
Adresse de l'entreprise 25 RUE DES SERRURIERS 67000 STRASBOURG		Durée de l'exercice précédent * 1   2			
Numéro SIRET * 4 9 2 4 3 2 9 6 8 0 0 0 1 3		Néant <input type="checkbox"/> * Exercice N clos le, 3   1   1   2   2   0   1   8			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
Capital souscrit non appelé (I)		Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AA AB 1 364	AC 1 364		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH 144 691	AI	144 691	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 12 030	AS 1 150	10 881	
	Autres immobilisations corporelles	AT 160 597	AU 130 181	30 416	
IMMobilisations corporelles	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD 15	BE	15	
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH 100	BI	100	
	TOTAL (II)		BJ 318 797	BK 132 694	186 103
	ACTIF CIRCULANT *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
En cours de production de biens		BN	BO		
En cours de production de services		BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR	BS		
Marchandises		BT 31 854	BU	31 854	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW		
Clients et comptes rattachés (3)*		BX 30 763	BY	30 763	
Autres créances (3)		BZ 111 648	CA	111 648	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)		CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF 21 489	CG	21 489	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH 84	CI	84	
	TOTAL (III)		CJ 195 838	CK	195 838
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 514 635	1A 132 694	381 941
	Renvoi : (I) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		
	Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :	Stocks :			Créances :

Désignation de l'entreprise KOH TAO

Néant  \*

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....1.000..)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .... .....	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ )	DG	
	Report à nouveau	DH	93 925
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(31 555)
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	
		<b>TOTAL (I)</b>	63 470
		DL	
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
		<b>TOTAL (II)</b>	DO
DETTES (4)	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
		<b>TOTAL (III)</b>	DR
	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	15 505
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	38 387
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	144 472
	Dettes fiscales et sociales	DY	78 756
Compte régul.	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	41 352
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC 318 471
	Ecarts de conversion passif*	(V)	ED
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE 381 941
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	318 471
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 243

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

### ③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		KOH TAO		Néant	
		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	28 332	FB	FC 28 332
	Production vendue	FD		FE	FF
	biens *				
	services *	FG	380 328	FH	FI 380 328
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	408 661	FK	FL 408 661
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO 18 418
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ 2
				Total des produits d'exploitation (2) (I)	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 20 275
	Variation de stock (marchandises)*				FT 6 462
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 44 463
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 124 553
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 7 057
	Salaires et traitements *				FY 203 418
	Charges sociales (10)				FZ 39 250
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA 6 667
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
				Autres charges (12)	
				Total des charges d'exploitation (4) (II)	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GF 456 288	
				GG (29 207)	
PRODUITS FINANCIERS	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GH
		Perte supportée ou bénéfice transféré *			GI
		Produits financiers de participations (5)			GJ
		Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
		Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
		Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
		Différences positives de change			GN
		Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
				Total des produits financiers (V)	
CHARGES FINANCIERES		Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ
		Intérêts et charges assimilées (6)			GR 2 382
		Différences négatives de change			GS
		Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
				Total des charges financières (VI)	
				GU 2 382	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV (2 382)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - I + III - IV + V - VI)</b>				GW (31 590)	

(RENOVIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise KOH TAO										Néant <input type="checkbox"/> *												
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations														
INCORP.		TOTAL I				CZ	1 364	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste												
INCORP.		TOTAL II				KD	144 691	KE		KF												
(Ne pas reporter le montant des centimes)*	Terrains		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KG	KH	KI												
	Sur sol d'autrui									KL												
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions			Autres immobilisations corporelles	Dont Composants	M1		KJ	KK	KO												
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									KR												
	Installations générales, agencements, aménagements divers *		Autres immobilisations corporelles	Dont Composants	M2		KS	KT	KU													
	Matériel de transport *									KX												
	Matériel de bureau et mobilier informatique		Autres immobilisations corporelles	Dont Composants	M3		KV	KW	LA													
	Emballages récupérables et divers *									LD												
	Immobilisations corporelles en cours						KY	KZ	LG													
	Avances et acomptes									LJ												
FINANCIÈRES	TOTAL III						LB	LC	LM													
	TOTAL IV									LP												
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						LN	LO	23 285													
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									OJ												
	CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence											
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL I	IN		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice											
	TOTAL II						CO	DO	1 364	D7	1 364											
CORPORELLES	Terrains		Constructions	Sur sol propre	IQ		LV	LW	144 691	1X	144 691											
	Sur sol d'autrui																					
	Inst. gales, agencents et aménagements divers																					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencents, aménagements divers	IT		MJ	MK	12 030	ML	1 150											
	Matériel de transport																					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier						MM	MN	121 856	MO	112 886											
	Emballages récupérables et divers *																					
	Immobilisations corporelles en cours						MZ	NA		NB												
	Avances et acomptes																					
FINANCIÈRES	TOTAL III						NG	NH	172 627	NI	144 142											
	TOTAL IV																					
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						NJ	NK	115	2H												
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)																					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : KOH TAO

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

## CADRE B

### DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....

	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>KOH TAO</u>		Néant <input type="checkbox"/> *								
<b>CADRE A</b>		<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>								
IMMobilisations AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	1 364	EL		EN	1 364	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PG	PH	
Terrains				PI		PJ		PK	PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO	PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT	PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX	PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	1 150	QA		QB	QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	94 954	QE	5 529	QF	QG	
	Matériel de transport			QH		QI		QJ	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	28 560	QM	1 138	QN	QO	
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS	QT	
TOTAL III				QU	124 663	QV	6 667	QW	QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	126 027	ØP	6 667	ØQ	ØR	
								132 694		
<b>CADRE B</b>		<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements										
TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TERRAINS	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM				NO		
TOTAL IV										
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			
<b>CADRE C</b>										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étailler							Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP		SR	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise KOH TAO

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		1	2		3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquième H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
<b>TOTAL I</b>		3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
<b>TOTAL II</b>		5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobilisations financières (1)*</li> </ul>	6A	6B		6C		6D
		6E	6F		6G		6H
		Ø2	Ø3		Ø4		Ø5
		9U	9V		9W		9X
		Ø6	Ø7		Ø8		Ø9
		6N	6P		6R		6S
		6T	6U		6V		6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z		7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY		TZ		UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB		UC		UD
Dont dotations et reprises <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>		UE		UF			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 <sup>e</sup> du C.G.I.				UH			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.		UJ		UK			
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : KOH TAO				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT	100	UV		UW 100	
	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	30 763		30 763		
	Créance représentative de titres ( Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * antérieurement constituée * )		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	12 695		12 695		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 968		3 968		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
Groupe et associés (2)		VC						
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	94 985		94 985			
Charges constatées d'avance		VS	84		84			
TOTaux		VT	142 595	VU	142 495	VV	100	
RENOVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD			
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	3 243		3 243		
	à plus d'1 an à l'origine		VH	12 262		12 262		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	32 348		32 348			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	144 472		144 472			
Personnel et comptes rattachés		8C	47 570		47 570			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	18 975		18 975			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	12 211		12 211		
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	6 039		6 039			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	41 352		41 352			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTaux		VY	318 471	VZ	318 471			
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	19 324	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise KOH TAO				Formulaire déposé au titre de l'IR	ET	Néant	□*	Exercice N° clos le 3 1 1 2 2 0 1 8	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>								<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Charges non admises en déduction Charges non du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			XY	
	Réintérations prévues à l'article 155 du CGI *							17	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							K7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)  - imposées au taux de 0 %				18		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	{	- Plus-values nettes à court terme  - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							WN	
	Réintérations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 <sup>e</sup> et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WO	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		XR		
Réintération des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							<b>TOTAL I</b>	WR	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>								<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	WS
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)  - imposées au taux de 0 %  - imposées au taux de 19 %  - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures  - imputées sur les déficits antérieurs				WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	)		WW	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.							XB		
Majoration d'amortissement *								16	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice * et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 <sup>septies</sup> )	K9	Entreprises nouvelles (44 <sup>sexies</sup> )	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 <sup>sexies A</sup> )	L5	WZ	
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 <sup>undecies</sup> )	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 <sup>terdecies</sup> )	PA	XA	
		ZFU-TE (art. 44 <sup>octies et octies A</sup> )	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <sup>duodecies</sup> )	1F	Zone franche d'activité (art. 44 <sup>quaterdecies</sup> )	XC	ZY	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <sup>sexdecies</sup> )	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 <sup>quindecies</sup> )			PC	XD	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XF		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)	XS	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								XG	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>	Y2	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{	bénéfice (I moins II)	XI		XH	
					déficit (II moins I)			31 555	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL	XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO		31 555		

Désignation de l'entreprise <u>KOH TAO</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	31 555
Total des déficits restant à reporter ( somme K6 + YJ)		YK	31 556
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	32 098
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTaux (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A : <span style="float: right;">ligne WI <span style="margin-left: 20px;">ligne WU</span></span>			

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : KOH TAO										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	64 550	AFFECTIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales – Autres réserves		ZB			
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	29 375		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE				
	<b>TOTAL I</b>	ØF	93 924		Report à nouveau		ZF				
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)										<b>TOTAL II</b>	
										93 924	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>											
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier	( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			YQ			
	– Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance							YT			
	– Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	59 287		
	– Personnel extérieur à l'entreprise							YU	2 614		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	13 713		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	– Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	48 940		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ 124 553	
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	4 761		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	2 296		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										
TVA	– Montant de la TVA collectée							YY	79 592		
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	24 856		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *							ØB	156 035		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%	
	– Numéro de centre agréé *	XP									
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
RÉGIME DE GROUPE *	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
	<b>Société:</b> résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL	
					Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC	
	<b>Groupe:</b> résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF	
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

# DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(12)

Désignation de l'entreprise :		KOH TAO				Néant <input checked="" type="checkbox"/>
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
<b>I - Immobilisations*</b>	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
			(7)	(8)	(9)	
<b>I - Immobilisations*</b>	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
<b>II - Autres éléments</b>	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans	(10)			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : KOH TAO

Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant  \*

Néant  \*

\*

## A ÉLÉMÉNTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies 1<sup>er</sup></i> et 1 <i>quater</i> CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies 1<sup>er</sup></i> et 1 <i>quater</i> du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
TOTAL 2					

## **B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

1

### Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

1

### Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :	KOH TAO	Néant	<input checked="" type="checkbox"/> *						
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ①.</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ①.</td> </tr> </table>				Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.		Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ①.		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ①.	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.									
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ①.									
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ①.									

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N		
	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H ⑦
	À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

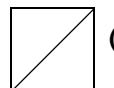
Désignation de l'entreprise : KOH TAO		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL</b> (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL</b> (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: KOH TAO		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: 01012018 et clos le: 31122018		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	4,00
	Dont apprentis	YF	
	Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	408 661
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
		<b>TOTAL 1</b>	OX 408 661
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	18 418
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
		<b>TOTAL 2</b>	OM 18 420
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	79 968
Variation négative des stocks		OQ	6 462
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	63 210
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	46 112
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	4 145
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
		<b>TOTAL 3</b>	OJ 199 897
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3) OG 227 184	
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	227 184
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	Effectifs au sens de la CVAE * EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY / / / / / GZ / / /	
Date de cessation		HR / / /	

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET 4 9 2 4 3 2 9 6 8 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

KOH TAO

ADRESSE (voie)

25 RUE DES SERRURIERS

CODE POSTAL

67000

VILLE

STRASBOURG

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  M

Nom patronymique

Prénom(s)

YANNICK

Nom marital

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

100

Naissance:

Date 17/09/1961

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N° 22

Voie

RUE THOMANN

Code Postal 67000

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

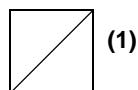
Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET 4 9 2 4 3 2 9 6 8 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

KOH TAO

ADRESSE (voie)

25 RUE DES SERRURIERS

CODE POSTAL

67000

VILLE

STRASBOURG

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: KOH TAO 25 RUE DES SERRURIERS 67000 STRASBOURG												Adresse du siège social:
SIRET 4 9 2 4 3 2 9 6 8 0 0 0 1 3												Mél :
Adresse du principal établissement:												Ancienne adresse en cas de changement:

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)												
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante												
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:												

SIRET

## B ACTIVITÉ

Activités exercées	Coiffure	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------	--

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	31 555
	Bénéfice imposable à 15%			

## 2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

## 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	<input type="checkbox"/>
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	<input type="checkbox"/>

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

## G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	-----	-----	--

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: CABINET CL CONSEIL EXPERTISE 3 PLACE BRANT 67000 STRASBOURG	Tél: 0390224062	Nom et adresse du conseil: Tél:
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 03052019	Lieu: STRASBOURG
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Gérant	KRAEMER YANNICK
	Signature:	

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2019

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

## ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

<b>H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>									
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>		payées par la société elle-même	<b>a</b>		payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>							<b>c</b>		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							<b>d</b>		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>							<b>e</b>		
								<b>f</b>	
								<b>g</b>	
								<b>h</b>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>							<b>i</b>		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							<b>j</b>		
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>							<b>Total (a à h)</b>		
<b>I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):  * SARL, tous les associés;  * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		<b>1</b>		<b>2</b>	<b>3</b>	Montant des sommes versées:			
<b>4</b>	<b>5</b>					<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	
<b>J DIVERS</b>									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>									
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

Formulaire obligatoire (article 54 *quater*  
du Code général des impôts)

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exerciceDésignation de l'entreprise KOH TAOdu  Adresse 25 RUE DES SERRURIERS 67000 STRASBOURGau  **A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE	
1	PHOUANGSAVAT HELENE COIFFEUSE POLYVALENTE	25 RUE DES BATELIERS 67550	
2	RAEPPEL ELODIE COIFFEUSE	5 RUE DES MAIRES SCHAUB 67800	
3	SAVANSONGKHAM DARATSAMY ESTHETICIENNE	10 RUE DE GENEVE 67000	
4	LASSERE SANDRINE COIFFEUSE POLYVALENTE	2 RUE DES PINSONS 67610	
5	PULOU PRISCILLA COIFFEUSE POLYVALENTE	97 A ROUTE DE BISCHWILLER 67300	
6			
7			
8			
9			
10			

**RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)**

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			TOTAL DES COLONNES 5 à 8
					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	34 285			34 285				34 285
2	26 267			26 267				26 267
3	24 569			24 569				24 569
4	23 845			23 845				23 845
5	13 952			13 952				13 952
6								
7								
8								
9								
10								
**	122 919			122 919				122 919

\*\* TOTAUX

<b>B - AUTRES FRAIS</b>		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		119
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		580
<b>Total</b>		699

<b>C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①):</b>	
<b>Total des dépenses</b>	<b>Bénéfices imposables ⑨</b>
- de l'exercice . . 2018 . . (total col. 9 + total col. 10) <b>⑩</b>	123 618
- de l'exercice précédent <b>⑩</b>	128 605
Nom et qualité du signataire <b>KRAEMER YANNICK</b>	À <b>STRASBOURG</b> , le <b>03052019</b>
Gérant	Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.